



## **Militante, pas voyou !**

### **Stop à la discrimination syndicale !**

La CGT Finances Publiques apporte tout son soutien à notre camarade Céline Verzeletti, membre du bureau confédéral et co-secrétaire générale de l'UFSE-CGT, citée à comparaître devant le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence en sa qualité de directrice de la publication du site internet de l'UFSE.

Après Sébastien Menesplier et Myriam Lebdiri, c'est la troisième membre de notre bureau confédéral qui est mise en cause. Une honte, une situation sans précédent !

Et pour quels motifs ? Pour « injure publique » suite à l'article publié sur le site internet de l'UFSE-CGT, indiquant que la Cour nationale du droit d'asile - CNDA - a prononcé dans plusieurs procédures la récusation de M. Jean-Marie Argoud, rapporteur public au tribunal administratif de Marseille, et président vacataire de formation de jugement à la CNDA depuis octobre 2021, en jugeant que les opinions d'extrême-droite qu'il exprime publiquement sont incompatibles avec l'impartialité qui est attendue d'un juge d'asile.

La CGT Finances Publiques condamne toutes ces attaques qui visent à criminaliser l'action syndicale et restreindre nos libertés. **S'attaquer à nos camarades, c'est s'attaquer à toute la CGT !**

**Alors soutenons notre camarade, et engageons-nous pleinement dans les initiatives de l'UFSE-CGT pour que la véracité des faits ne soit pas contestée et que justice soit rendue à Céline Verzeletti.**

**Public:** [Infos / actions](#)  
[Libertés syndicales](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---